|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère des Eaux et Forêts  Secrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65  luc@conservation-justice.org  www.conservation-justice.org |  | MUYISSI ENVIRONNEMENT  (+241) 077873785 ladislasdemaison@gmail.com  ongmuyissi.org |

**Projet ALEFI**

Appui à la Lutte contre l’Exploitation Forestière Illégale

RAPPORT D’ACTIVITÉS NOVEMBRE 2019

SOMMAIRE

*Points principaux* 2

*Investigations* 2

*Opération* 2

*Département juridique* 2-3

*Mission*  3-5

*Communication* 6

*Relations extérieures* 6-7

*Conclusion* 7

**Rapport Mensuel Novembre 2019**

Conservation Justice

**Rapport Mensuel septembre 2019**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union Européenne.

# 1. Points principaux

* **Du 16au 26 novembre dans le Woleu-Ntem,** s’est déroulée une mission d’information et de sensibilisation dans les départements de l’Okano, du Ntem et Haut Ntem.
* **Du 20 au 29 novembre 2019 dans la province de laNgounié**, s’est déroulée une mission d’information et de sensibilisation dans lesdépartements de Ndolou, Tsamba-Magotsi et de la Douya-Onoye.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *0* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *0* |
| *Nombre de trafiquants identifiés* | *0* |

Il n’y a pas eu d’investigations au cours de ce mois si ce n’est les missions d’information et de sensibilisation.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *0* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *0* |

En ce mois de novembre, il n’y a pas eu d’interpellation d’exploitants forestiers ni d’un professionnel du secteur forêt/bois impliquées dans l’exploitation forestière illégale.

# 4. Département juridique

Le département juridique d’ALEFI n’a déféré aucune procédure en ce mois de novembre 2019 donc aucune nouvelle affaire suivie par les Juristes.

* 1. **Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 02 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 02 |

* En raison d’une abondante activité dans le cadre du projet AALF, les affaires liées aux contentieux forestiers n’ont pu être suivies par des Juristes pour ce mois de novembre. Quelques informations recueillies auprès du juge d’instruction ont permis de savoir que les deux affaires, KHLL et SUNRY GABON à Makokou sont toujours en instruction en attente d’être transmis au tribunal pour leur jugement.
* Il en est presque de même des cas MOURAMBOU Joël pendant devant le tribunal de Lambaréné ainsi que celle de PENG XIN, initiés par la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de la Ngounié.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

N’ayant aucun suspect ou condamné en détention pour exploitation forestière illégale, aucune visite de prison n’a donc eu lieu.

**4.3 Formations**

Il n’y a pas eu de formation liée au projet ALEFI au cours de ce mois de novembre2019.

# 5. Missions

Pour ce mois de novembre 2019, le projet ALEFI a réalisé deux missions de terrain. Une mission dans la province du Woleu-Ntem  et une dernière dans la Ngounié:

Dola : Minganga, Ngoussou, Moungali et Tsangui ; pour le département de la LouétsiWano : Memba, Muyamba, Idembe, Kanda, Moukoundou, Nzoundou et Mabanga.

La mission avait non seulement pour objectif d’informer les populations des zones rurales sur les dispositions du code forestier, mais aussi et surtout pour le suivrede l’application de la procédure de signature du cahier de charges contractuelles (CCC).Les communautés locales ont été appuyées par un juriste et le personnel chargé des aspects sociaux dans l’optique de l’aboutissement de la procédure de signature et de la mise en œuvre des CCC.

* 1. **Mission ALEFI nord(du 16 au 26novembre 2019)**

Dans le cadre du projet ALEFI II, une mission de sensibilisation a été menée pendant le mois de novembre 2019 dans les villages de la province du Woleu-Ntem et auprès des autorités de la ville d’Oyem, de Bitam et Minvoul. De manière générale, la mission consistait dans le suivi de l’application de la procédure de signature des cahiers des charges contractuelles. Aussi, la mission avait la tâche de collecter des informations dans les villages tout en maintenant le contact avec les populations des zones rurales dans le cadre de la lutte contre l’exploitation forestière illégale. En dehors des civilités présentées aux autorités locales, la mission a effectué des visites de terrain dans les villages ciblés ce, en trois étapes.

**Etape du département de l’Okano :** Lors de cette étape l’équipe a eu pour principal objet d’appuyer et de finaliser les travaux sur la création de l’association au village Zomoko. A cet effet, le dossier complet a été remis aux villageois pour le faire signer et ensuite le déposer à la préfecture. Au village Elarmilo, il s’agissait de s’enquérir de la situation par rapport aux activités de la FC. A ce niveau, il a été constaté que les travaux de construction des maisons du village avancent normalement. Quant au projet d’agriculture financé par le FDL, rien n’a encore été fait. Le président n’a toujours pas présenté le dossier au CGSP. Au village Okala, un ingénieur agronome a été contacté pour appuyer le village sur la réalisation du projet. Le montant du FDL financera ce projet.

**Etape du département du Ntem :** Cette étape a marqué le début de notre enquête dans les villages Meyo Kyé et Alene Effoulane, malgré le mauvais temps et le mauvais état de la route mais la mission quand même pu collecter quelques informations qui montrent que l’exploitation de la FC a bel et bien eu lieu dans cette zone. Les villageois ont informé l’équipe que le responsable de la société forestière Société Gabon Merry Forest, se nommant Vial Pierre-Marie et de nationalité française aurait exploité de manière irresponsable la FC. Suite à de nombreux dérapages, la communauté villageoise a résilié le contrat de fermage avec ladite société. Actuellement les activités d’exploitation sont arrêtées et le bois est sur parc dans la forêt. La visite au village Akom Essatouk consistait à informer les représentants du CGSP de prochaines assises du CGSP. Nous avons informé la communauté que TTIB devrait déjà procéder à la répartition du FDL et à la signature du CCC. Des membres de l’auditoire affirment que de hautes autorités politiques et religieuses sont impliquées dans l’exploitation forestière illégale. N’ayant pas apporté des débuts de preuve à ces allégations l’équipe range ces déclarations au titre des manifestations liées à l’effet de foule. Les villageois décrient le comportement des Eaux et forêts, selon eux, impliqués dans les illégalités. Pour eux la mission de sensibilisation tombe à point nommé, car l’illégalité en matière de forêt s’accompagne de déchirements au sein des communautés villageoises. A Konoville nous avons échangé avec le responsable de la cellule d’aménagement, ce dernier nous fait savoir que sa hiérarchie estime que TTIB ne devrait plus s’engager dans le domaine social en ce qui concerne les villages impactés par la CPAET. Un courrier a été adressé à cet effet au chargé social CJ. Les notables ont aussi exprimé leur désarroi devant ce qu’ils considèrent comme une injustice de la part de TTIB. En effet, selon les villageois, ladite société a opéré dans leur forêt en 2010, mais n’a jusqu’alors posé aucun acte de nature à promouvoir le développement social. Par exemple, le regroupement ne dispose pas d’une école qui éviterait aux enfants de faire le déplacement de plusieurs kilomètres qu’ils doivent effectuer pour se rendre à l’école. Les notables estiment qu’il faut multiplier les rencontres avec les villageois et que les agents des Eaux et Forêts ne sont d’aucun secours en ce qui concerne l’exploitation illégale du bois.

**Etape du département du Haut-Ntem**: Dans cette étape au village Bolossoville, il était question de faire le point sur l’identification des villages impactés par la CFAD TTIB. De facto, nous avons informé les villageois de l’arrêté 105. Les villages Bolossoville, Meleme et Momo sont impacté par la CFAD TTIB. Les villages cités doivent se constituer en association pour le CGSP du Haut-Ntem. De nombreuses personnes prennent part à cette réunion. L’équipe apprend que le village a été fortement impliqué dans les coupes illégales. De nombreuses coupes n’ayant pas abouti à la vente de l’essence, la forêt est actuellement jonchée de grumes. Les villageois accusent les Eaux et forêts de complicité avec les exploitants illégaux, souvent Chinois. Ils se plaignent de ce que leur forêt aurait été presque totalement livrée aux exploitants et aux sociétés et qu’il ne leur en resterait qu’une mince portion. Ils se disent très intéressés par la possibilité de création d’une forêt communautaire.

Selon le chef de regroupement : «Ce sont les mêmes qui viennent flatter les populations, qui entravent aussi les lois. L’exploitation forestière illégale ne profite pas aux villageois et à l’Etat. »

* 1. **Mission ALEFI sud (du 20 au 29 novembre 2019)**

Au mois de novembre, l’équipe sud a effectué une mission de sensibilisation dans les départements de Ndolou, Tsamba-Magotsi et de la Douya-Onoye plus spécifiquement à Mandji et Fougamou. Après présentation des civilités les autorités locales et sensibilisation sur les nouvelles lois contenues dans le nouveau code pénal concernant la criminalité forestière et faunique au Gabon, l’équipe a par la suite effectuée des visites terrain dans les villages avec pour objectif informer et sensibiliser les populations sur les différentes infractions, liées à l’exploitation forestière avec un focus sur l’article 251 et son décret d’application l’arrêté n°105/MEFPRN/SG-DGF/DDF/SACF du 6 mai 2014 fixant le modèle de cahier des charges. Ainsi, le déroulementdes activités s’est fait en trois étapes :

**Etape du département de Ndolou :** A Mandji Ndolou, cette étape a permis d’échanger avec le chef de service départemental des Eaux et Forêts sur la gestion opaque des finances issus de l’exploitation forestière dans la forêt communautaire de Bemboudié et du manque de communication du bureau aussi bien des manquements observés dans contrat de fermage.Pour ce qui est des cahiers de charges contractuelles, Gabexfort a avancé 2 400 000fcfa pour la réparation du groupe électrogène de Lambaréné-kili, Cora wood a débloqué 10 000 000fcfa pour la réfection de l’école de Peny, CBG a débloqué 2 000 000fcfa pour la construction des latrine de l’école de Peny, et 10 000 000fcfa pour financer le forage pour la pompe du village Yeno, Talis Bois a avancé 4 000 000fcfa pour la construction de logements des personnes démunies au village. BMG est en arrêt d’activités pour nonpayement intégral de la taxe de superficie qui s’élève à 25 000 000 fcfa, il a donné une avance de 10 000 000 francs CFA. En effet, une sensibilisation a été faite sur les améliorations intervenues dans le nouveau code pénal sur la criminalité flore-faune ; Sans oublier le conflit homme-faune très fréquent dans le département. A Fanguidaka, la réalisation des projets identifiés par la communauté notamment la construction des logements est sur la bonne voie et c’est malgré le problème d’entrepreneur. Toutefois, les populations de ce village se plaignent de certaines sociétés comme FDG et OBGqui peinent à mettre en œuvre les CCC et par conséquent, elle va porter plainte si elles ne s’exécutent pas après la prochaine réunion du CGSP prévu en décembre 2019. La société Talis Bois a déjà versé 4 000 000fcfa d’avance sur 12 000 000fcfa du FDL pour le compte de l’année 2018. A Massana ; l’équipe n’a pas pu arriver car un pont situé à 12 km de l’arrivée a été brulé et la déviation faite en saison sèche est très risquée.

**Etape du département de Tsamba-Magotsi**: A Fougamou, avec le préfet, le président du conseil départemental et le maire, l’échange a tourné autour du fonctionnement du CGSP, de la mise en œuvre des différents cahiers de charges signés dans la plupart des villages du département et le nouveau code pénal notamment la criminalité flore et faune. Au village Ngouassa impacté par la société Rain Forest Management, les populations ont demandé sous forme d’appuis ponctuels 4 passerelles. Un procès-verbal de cette séance de travail a été dressé et transmis au Maire et copié au cantonnement des eaux et forêts. L’équipe a également échangé avec la responsable sociale au sujet des fonds de développement local et la mise en œuvre des projets. A Mandilou, durant cette étape, en entame de l’échange,le représentant du village a fait un bilan des appuis ponctuels reçus de la société Exploitation Forestière Quentin (EFQ) à savoir : 200 000fcfa pour la fête du 17 Aout et le gasoil pour le groupe électrogène. Depuis la signature du cahier de charges contractuelles (CCC), aucune réunion du comité de gestion et suivi des projets, qui d’ailleurs ne fonctionne pas. Une correspondance aurait été envoyée au DP Ngounié au sujet de la non exécution du CCC par EFQ et un délai d’un mois lui aurait été donné, auquel cas la communauté saisira le tribunal avec une plainte à l’encontre du contrevenant. A Oyenano, il a été question du fonctionnement de la forêt communautaire qui peine à démarrer du fait des stigmates des différents fermiers qui avaient causés sa suspension pour mauvaise gestion. Cependant, le fermier YAP utiliserait le marteau de la FC pour blanchir du bois et un autre fermier BILAL (société Tonibon) n’avait pas satisfait les obligations qu’il avait envers la communauté conformément au contrat de fermage. La suspension avait été levée en Août 2019, ce qui a permis à la communauté d’avoir un nouveau fermier, SETRAB qui va bientôt commencer l’exploitation forestière. A Kouagna, l’échange a été axé sur la gestion de la forêt communautaire qui s’améliore lentement. La communauté aurait décidé à la suite d’une assemblée générale de résilier le contrat de fermage avec la société Chine Mali Bois du Gabon qui n’a pas de moyens financiers et de matériel adapté. CMBG serait simplement unintermédiaire et une correspondance lui a été adressée par le bureau de l’association Tokano pour le lui signifier. A Kessi, la mise en œuvre des projets est en cours notamment l’achat des maillots (2 150 000 francs CFA), la construction du pré-primaire.

**Etape du département de la Douya-Onoye :** A petit Odavo, l’équipe a eu une prise de contact avec cette communauté qui ne serait pas impacté par une exploitation forestière. D’après la communauté de Petit-Odavo 2, il n’y apas de société dans leur finage, mais depuis quelques semaines, elle s’interroge sur l’arrivée sans être informé d’un groupe d’une quinzaine de personnes croisés en brousse pour faire la délimitation d’un permis de la société Gabonaise Forestière de Transformation (GFT).

**En somme, deux missions de sensibilisations ont été effectuées au mois de novembre dans la provincedu Woleu-Ntem et de la Ngounié. Au total, (12) villages ont été visités dans la province du WoleuNtem et dix (10) par l’équipe sud dans la province de la Ngounié. Ce qui donne un total de vingt-quatre(24) villages parcourus au mois de novembre2019 par les deux équipes.**

# 6. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 0 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois de novembre 2019, le projet ALEFI n’a produit aucune pièce médiatique.

Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

**Relations extérieures**

Des rencontres ont été organisées comme présenté ci-dessous.

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 11 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 10 |
| Collaboration sur affaire | 0 |

Au total, onze rencontres ont été tenues. Ce mois, la tendance est à la baisse, du fait des nombreuses activités du projet AALF qui ont empêché les juristes d’effectuer des missions ALEFI à l’intérieur du pays.

**Estuaire**:

Pour le renforcement de la collaboration, l’équipe juridique a tenu dix (10) rencontres avec les autorités administratives, notamment avec le Directeur Général des Forêts, le Coordonnateur du projet CAF, le Chef de la Brigade d’Owendo, Monsieur le Procureur de la République de Libreville, magistrats de parquet et siège etc.

**Ogooué-Ivindo**:

Le juriste qui a effectué la mission à Makokou pour l’interpellation de trafiquants d’ivoire en a profité pour rencontrer certains partenaires locaux notamment le Directeur Provincial des Eaux et Forêts,le Procureur, le Chef d’antenne de la Police judiciaire et du chef d’antenne de la Direction Générale de Recherche (DGR) pour le renforcement de la collaboration.

**La Ngounié :**

Durantla mission effectuée par le juriste dans la province de la Ngounié, plusieurs rencontres ont eu lieu pour le renforcement de la collaboration, notamment avecle nouveau Procureur, le nouveau Président du Tribunal, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, le Chef de brigade Forêts, le Chef d’antenne de la Police judicaire et le Chef d’antenne B2.

**La Nyanga :**

Le juriste ayant effectué la mission à Mouila, dans la Ngounié,a aussi été à Tchibanga, capitale provinciale de la Nyanga, où il a échangé avec le nouveau Procureur, l’intérimaire du Chef de la Police judiciaire, ainsi que le Directeur provincial des Eaux et Forêts.

**Woleu-Ntem:**

Les missions sociales ont permis de rencontrer les chefs de cantonnements des Eaux et Forêts, préfets et auxiliaires de commandements.

# 7. Conclusion

En définitive, le projet ALEFI a enregistré pour le mois de novembre 2019 deux missions de sensibilisation et d’information menées respectivement dans la province du Woleu-Ntem et dans la province de la Ngounié.

La mission dans le Woleu-Ntem effectuée pendant dix jours dans les départements de l’Okano, du Ntem et du Haut Ntem s’est globalement bien déroulées. Toutefois, On note un manque de communication entre les différents acteurs au sein du CGSP. Sur l’exploitation forestière illégale, on souligne que le village Alene Effoulane a la première FC du département du Ntem. Cependant, l’exploitation de celle-ci a connu de nombreux disfonctionnements, entrainant ainsi l’arrêt total des activités. Sur l’application de la procédure de signature des CCCs, notons que celle-ci tend à être respectée par les exploitants. La grande difficulté réside dans l’identification et la réalisation concrète des projets retenus. Cependant, la mission de sensibilisation dans la province de la Ngounié plus précisément dans les départements de Ndolou, Tsamba-Magotsi et de la Douya-Onoye, a permis à l’équipe de rencontrer les autorités administratives (Préfet, Président du conseil départemental, chef de cantonnement des Eaux et Forêts et le Maire) a qui nous avons présenté les civilités et discuté du contenu des cahiers de charges contractuelles et du comité de gestion et du suivi de projets (CGSP) dont ils sont membres. Les projets identifiés par les populations, leurs droits et l’exécution des obligations des exploitants forestiers ont largement été évoqués. Il en est de même du mode de gestion des forêts communautaires qui pose un certain nombre de difficultés d’exécution du fait des fermiers. L’équipe a tenu à rappeler aux autorités administratives et aux populations les actions en justice qui pourront éventuellement être engagées contre les exploitants forestiers, notamment en cas d’inexécution de leurs obligations au profit des communautés ou d’exploitation forestière illégale qui sera dénoncée par lesdites populations. La question du conflit homme faune a également été évoquée. Il y a des sociétés forestières qui ont déjà contribué au fond de développement local (FDL), d’autres pas encore. Plusieurs assemblées générales se tiendront en décembre 2019 avec le CGSP pour fixer les contributions du FDL en tenant compte des productions réalisées par lesdites sociétés.